

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Technicien principal de 2^{ème} classe

Spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures »

et « Déplacements, transports »

Session 2020

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	5
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	6
1. LIBELLE DES EPREUVES	6
2. EPREUVE D'ETUDE DE CAS (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS)	6
2.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	6
2.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)	6
3. EPREUVE DE RAPPORT.....	7
3.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)	7
3.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)	7
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	7
IV. PHASE D'ADMISSION.....	8
1. LIBELLES DES EPREUVES	8
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	8
3. RESULTATS D'ADMISSION	8
V. BILAN	9

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé le concours d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « Réseaux, voiries et infrastructures » et « Déplacements, transports », session 2020.

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) correspondant à l'une des 10 spécialités du concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente par la commission placée auprès du CNFPT dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

Concours interne

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Ces candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Troisième concours

Il est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

✓ Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

✓ Jury

Le Jury se compose de 12 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Conseillère municipale,
- 2 Maires, dont le Président du jury,
- 1 Maire adjoint.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directrice générale administrative d'une communauté de communes,
- 1 Responsable de service de secteur routier d'une communauté d'agglomération,
- 1 référent comité technique Smart City d'une Métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Responsable de service mobilité et gestion réseaux d'une métropole,
- 1 Responsable de service routier d'un département,
- 1 Chargé de mission mobilité durable, en retraite.

✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité, ainsi que les notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 8 octobre au 13 novembre 2019 Date limite de dépôt des dossiers le 21 novembre 2019
Epreuves d'admissibilité	15 avril 2021 au MEETT à Aussonne et au CDG31 à Labège
Jury d'admissibilité	3 juillet 2021
Epreuves d'admission	7 et 8 septembre 2021 à Diagora, Labège
Jury d'admission	8 septembre 2021
Liste d'aptitude	1 ^{er} octobre 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

✓ Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

Concours		Externe	Interne	Troisième concours	Total
Nombre de postes ouverts		54	25	5	84
Nombre de dossiers reçus		180	90	13	283
Nombre de candidats admis à concourir		171	81	12	264
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	90	27	2	119
	Pourcentage	52,63%	33,33%	16,67%	45,08%
Seuil d'admissibilité sur 20		10	10	10	
Nombre de candidats admissibles		42	7	0	49
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	41	7	-	48
	Pourcentage	97,62%	100%	-	
Seuil d'admission sur 20		10	10	-	
Nombre de candidats admis		34	7	-	41
Taux de réussite (admis/présents écrit)		37,78%	25,93%	-	34,45%

✓ Spécialité « Déplacements, transports »

Concours		Externe	Interne	Troisième concours	Total
Nombre de postes ouverts		5	2	1	8
Nombre de dossiers reçus		34	5	1	40
Nombre de candidats admis à concourir		29	3	1	33
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	10	1	0	11
	Pourcentage	34,48%	33,33%	0	33,33%
Seuil d'admissibilité sur 20		10	10	-	
Nombre de candidats admissibles		6	0	-	6
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	6	-	-	6
	Pourcentage	100%	-	-	
Seuil d'admission sur 20		10	-	-	
Nombre de candidats admis		3	-	-	3
Taux de réussite (admis/présents écrit)		10,34%	-	-	27,27%

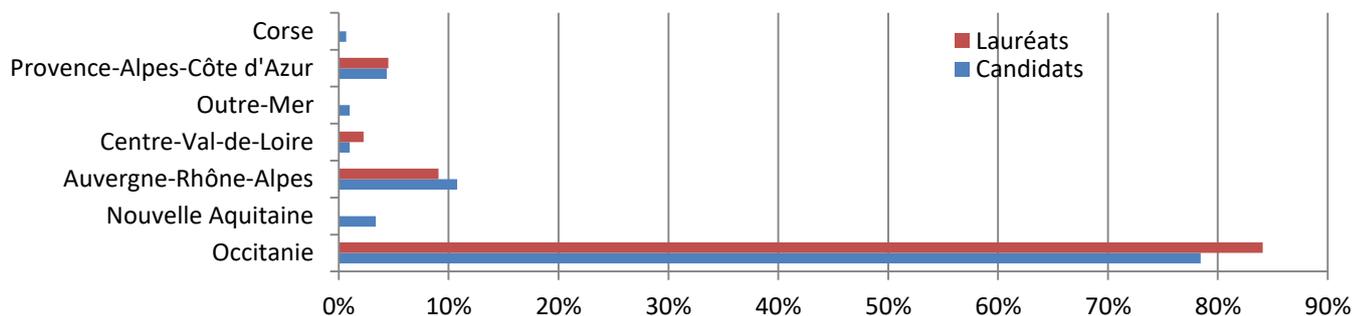
100 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

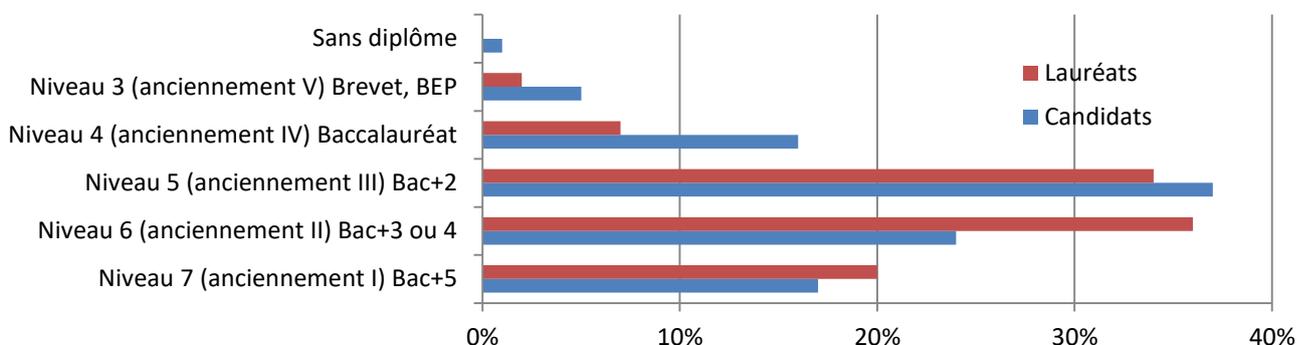
Les femmes représentent 22 % des candidats et 20 % des lauréats. La moyenne d'âge des lauréats (34 ans) est plus jeune que celle des candidats (38 ans).

✓ Origine géographique



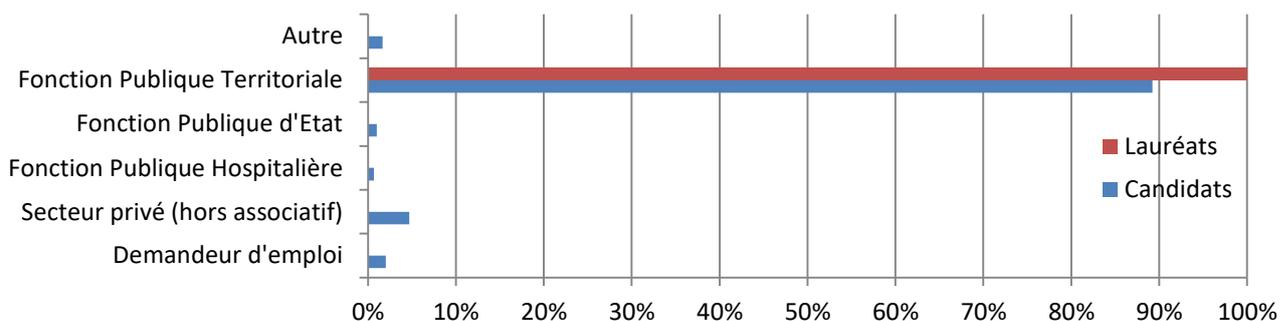
Plus de 75 % des candidats et des lauréats sont issus de la région Occitanie.

✓ Diplômes



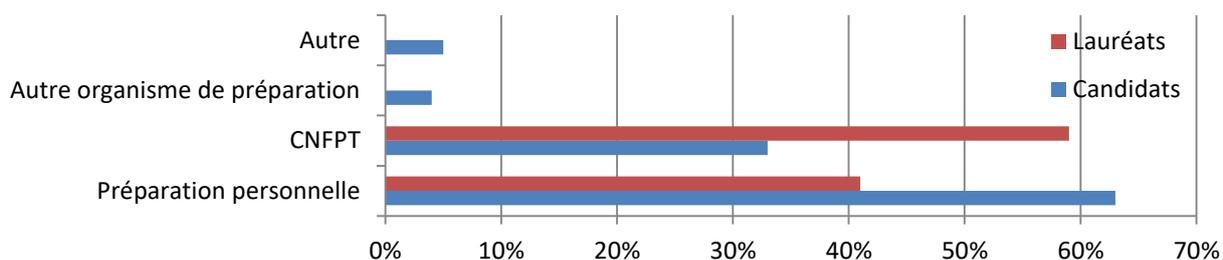
77 % des candidats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau supérieur au niveau 5, exigé pour le concours externe, ils représentent 91 % des lauréats.

✓ Situation professionnelle



La majorité des candidats travaillent dans la Fonction Publique Territoriale. Ils représentent 100 % des lauréats.

✓ Préparation



35 % des candidats du concours interne et 32 % des candidats du concours externe déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

Ils représentent 43 % des lauréats du concours interne et 62 % des lauréats du concours externe.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. LIBELLE DES EPREUVES

CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS	CONCOURS EXTERNE
Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 4 heures ; coefficient 1		-
Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. Durée : 3 heures ; coefficient 1		

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

2. EPREUVE D'ETUDE DE CAS (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS)

Le sujet, par spécialité, est commun au concours interne et de troisième voie.

2.1. *Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)*

✓ **Thématique du sujet**

Les solutions d'aménagements pour apaiser la circulation et sécuriser les déplacements des piétons et des vélos.

✓ **Résultats**

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	27	7,16	6	6	14,75	0,75
Troisième concours	2	6,00	0	1	8,00	4,00

✓ **Constat des correcteurs**

Les correcteurs constatent un faible niveau à cette épreuve alors que le dossier contient les informations pour répondre aux questions. Peu de candidats démontrent qu'ils maîtrisent les connaissances techniques nécessaires pour le traitement du sujet.

2.2. *Spécialité : Déplacements, transports (DT)*

✓ **Thématique du sujet**

Etudes pour la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur du covoiturage, dont l'action phare sera la création d'une voie réservée dans une communauté d'agglomération.

✓ **Résultats**

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	1	3,25	0	1	3,25	3,25

✓ **Constat des correcteurs**

L'étude d'une seule copie ne permet pas une analyse globale.

3. EPREUVE DE RAPPORT

Le sujet, par spécialité, est commun à toutes les voies de concours.

3.1. Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (RVI)

✓ Thématique du sujet

L'éclairage durable et mise en œuvre d'une trame noire.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Externe	99	9,43	42	6	17,00	3,00
Interne	27	8,09	8	5	16,25	0
Troisième concours	2	5,75	0	0	6,00	5,50

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent que les candidats maîtrisent globalement la méthodologie de l'exercice.

La partie des propositions opérationnelles est souvent faible et le volet environnemental est parfois oublié.

3.2. Spécialité : Déplacements, transports (DT)

✓ Thématique du sujet

L'autopartage et son développement sur un territoire.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Externe	10	10,10	10	0	14,50	6,50
Interne	1	6,00	0	0	6,00	6,00
Troisième concours	0					

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent une qualité rédactionnelle convenable mais le formalisme n'est pas toujours respecté.

Les candidats ont souvent trop développé la partie synthèse au détriment des propositions opérationnelles.

4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

167 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité sont éliminés.

15 candidats ayant obtenu au moins une note inférieure à 5 sur 20 sont éliminés.

Concours	Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Externe	RVI	99	9,43	10	42
	DT	10	8,53	10	6
Interne	RVI	27	7,63	20	7
	DT	1	4,63	20	0
Troisième concours	RVI	2	5,88	20	0
TOTAL	RVI et DT	139	-	-	55

IV. PHASE D'ADMISSION

1. LIBELLES DES EPREUVES

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt Durée totale de l'entretien : 20 minutes, coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Organisation

Le jury a été scindé en groupe d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

✓ Résultats

Concours	Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	RVI	41	11,44	30	0	16,00	6,00
	DT	6	11,33	3	0	16,00	8,00
Interne	RVI	7	13,57	7	0	16,00	11,00

✓ Constat du jury

Pour les concours externe et interne, une partie des questions est en lien avec la spécialité choisie par le candidat. Or, les candidats se limitent trop souvent à leur domaine d'activité, sans s'être informés de l'ensemble du programme réglementaire de la spécialité.

Pour les questions d'encadrement, les candidats s'appuient sur leur expérience professionnelle plutôt qu'une réelle préparation.

Seuls les meilleurs candidats ont des connaissances de l'environnement territorial permettant au jury d'apprécier leur motivation et leur aptitude à exercer les missions dévolues aux techniciens principal de 2^{ème} classe au sein de leur environnement professionnel.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes ≥ 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	RVI	11,94	34	15,75	8,25
	DT	11,69	3	14,88	9,00
Interne	RVI	13,03	7	13,88	11,83

✓ **Délibération**

1 candidat au concours externe absent aux épreuves d'admission est éliminé.

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Spécialité	Seuil en points	Nombre de candidats admis
Externe	RVI	20	34
	DT	20	3
Interne	RVI	30	7

V. BILAN

✓ **Report des épreuves écrites**

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19, les épreuves écrites initialement prévues le 16 avril 2020 ont été reportées au 15 avril 2021.

Ces épreuves se sont déroulées en même temps que les épreuves écrites de l'examen d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, session 2021. Cette concomitance a eu une incidence sur le taux de présence des candidats, plus faible que pour les sessions précédentes.

✓ **Niveau des candidats**

Le faible niveau global des candidats, notamment aux épreuves écrites, n'a pas permis d'attribuer tous les postes. 49 % des postes sont pourvus dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et seulement 38 % dans la spécialité « déplacements, transports ».

Ce concours étant organisé par spécialité, les candidats doivent avoir des connaissances dans les domaines définis par le programme réglementaire.

Le jury rappelle que tout concours demande une solide préparation. Les notes de cadrage des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,



M. Emmanuel JOULIE